CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Démolition d'un ensemble immobilier à ROTHAU

Rapport n° CP/2013/524

Service gestionnaire:

Service grands projets d'infrastructures

Résumé:

Le Conseil Général du Bas-Rhin a acquis en 2008 l'ensemble immobilier du 3 et 4 Grand'Rue à Rothau, dans le cadre du projet d'aménagement de la RD1420 dans la commune. Il est proposé aujourd'hui, pour des questions de sécurité, de procéder à la démolition des immeubles.

Le Département, par délibération de la Commission Permanente du 28 janvier 2008, a procédé à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé au 3 et 4 Grand'Rue à Rothau (d'une surface totale de 1 485,60 m²), afin de constituer une réserve foncière stratégique dans le cadre du projet de réaménagement de la RD1420 dans la traversée de la commune.

Ce projet est actuellement en phase d'études préliminaires.

Depuis cette acquisition, les services du Département sont régulièrement confrontés à des problèmes de sécurité (incendie et squats) et de salubrité. De nombreuses interventions ont ainsi été réalisées pour essayer d'endiguer ces problèmes : les ouvertures du rez-dechaussée ont été murées, une porte-blindée a été installée, un ruban de balisage (rubalise) a été posé autour des bâtiments, etc.

Cependant les dégradations des bâtiments se poursuivent et ceux-ci ne sont plus valorisables. De plus, en cas d'accident, le Département verrait sa responsabilité engagée.

C'est pourquoi il est proposé de procéder à la démolition des immeubles se situant aux 3 et 4 Grand Rue à Rothau. Ces travaux sont estimés à 60 000 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	5	Crédits proposés	
37122	23-23151-621	1 500 000,00 €	149 139,00	€	55 000,00	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la décision de démolir l'ensemble immobilier situé au 3 et 4 Grand'Rue à Rothau pour des raisons de sécurité.

Elle autorise le Président du Conseil Général à déposer la demande de permis de démolir.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL